



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

COMMUNE DE LA GRÉE-SAINT-LAURENT

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Budget de la commune

Le budget de la commune s'équilibre à 408 694 € en fonctionnement et à 285 792 € en investissement.

PRINCIPAUX RATIOS

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 628,45 €
- Produits des impositions directes / Population : 149,88 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 495,43 €
- Dépenses d'équipement brut / Population : 767,05 €
- DGF / Population : 137,93 €

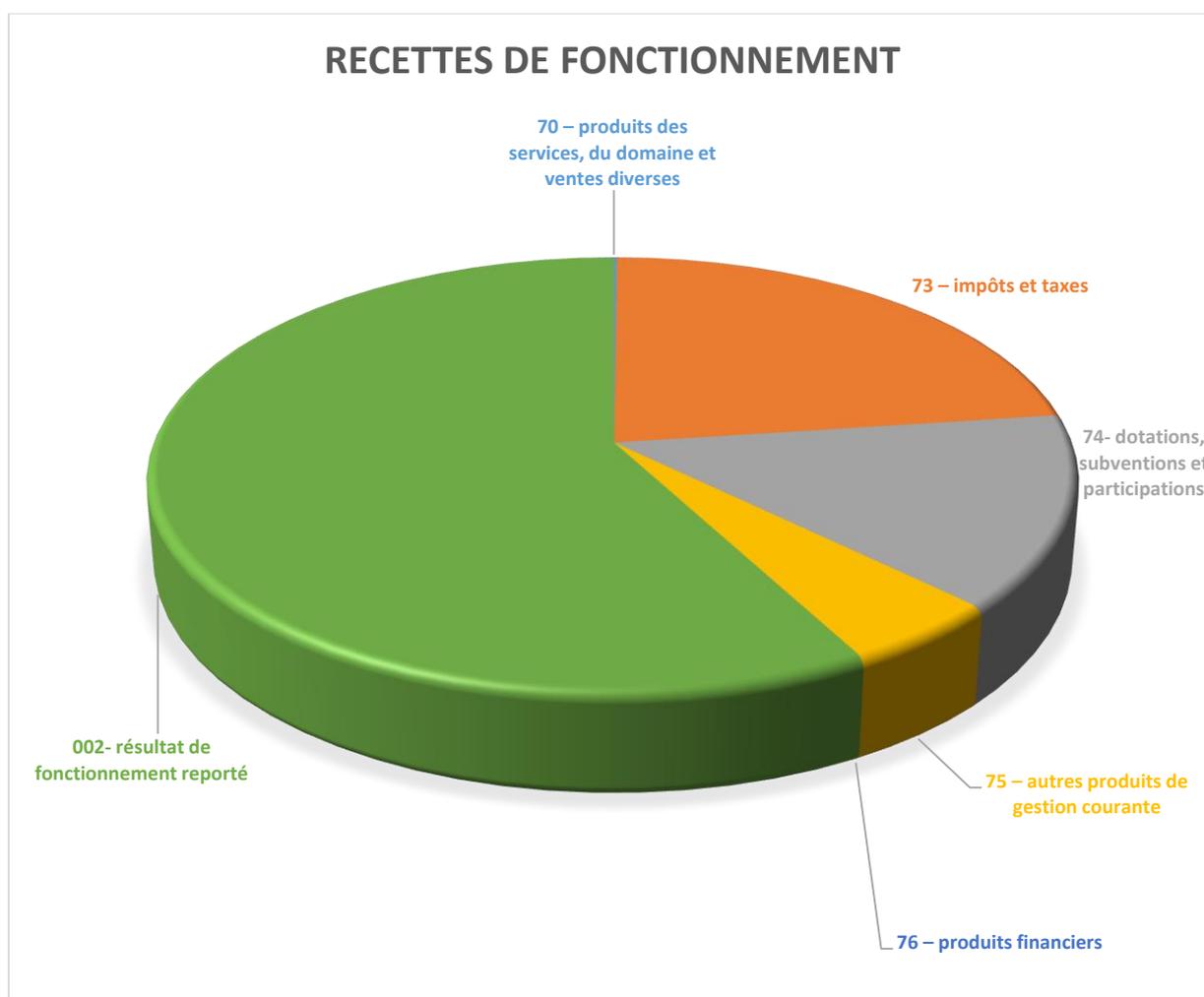
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes sont estimées à 408 694 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	BUDGET 2019
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	450 €
73 – impôts et taxes	93 130 €
74- dotations, subventions et participations	58 827 €
75 – autres produits de gestion courante	20 001 €
76 – produits financiers	1 €
002- résultat de fonctionnement reporté	236 285 €
TOTAL	408 694 €



LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts restent inchangés.

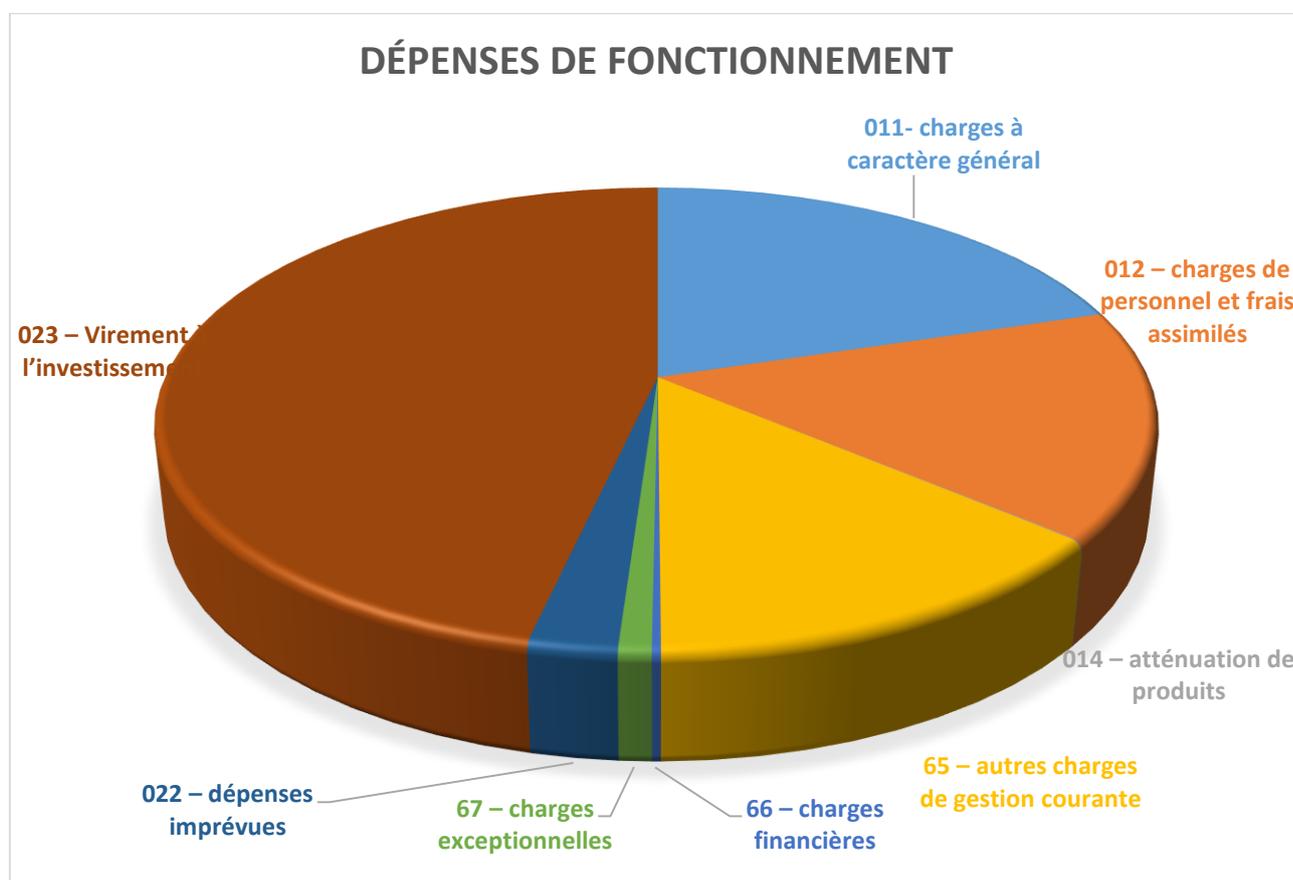
- Taxe d'habitation : 7,20 %
- Taxe foncier bâti : 12,59 %
- Taxe foncier non bâti : 32,21 %

Le produit attendu en 2019 est estimé à 52 157 €

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 408 694 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2019
011- charges à caractère général	82 540 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	65 500 €
014 – atténuation de produits	200 €
65 – autres charges de gestion courante	55 760 €
66 – charges financières	1 000 €
67 – charges exceptionnelles	3 700 €
022 – dépenses imprévues	10 000 €
023 – Virement à l'investissement	189 994 €
TOTAL	408 694 €



EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - Catégorie C : 2 agents

- Agents non titulaires :
 - Catégorie C Contractuel de droit public : 1 agent

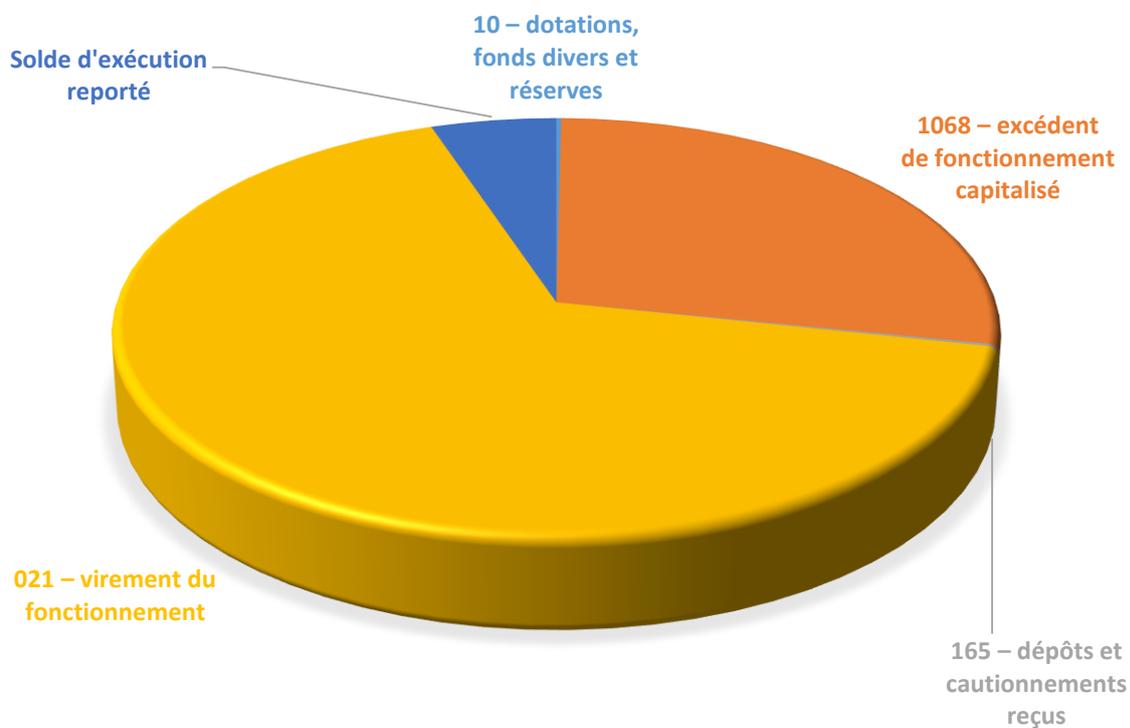
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes sont estimées à 285 792 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2019
10 – dotations, fonds divers et réserves	561 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	80 000 €
165 – dépôts et cautionnements reçus	502 €
021 – virement du fonctionnement	189 994 €
Solde d'exécution reporté	14 735 €
TOTAL	285 792 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

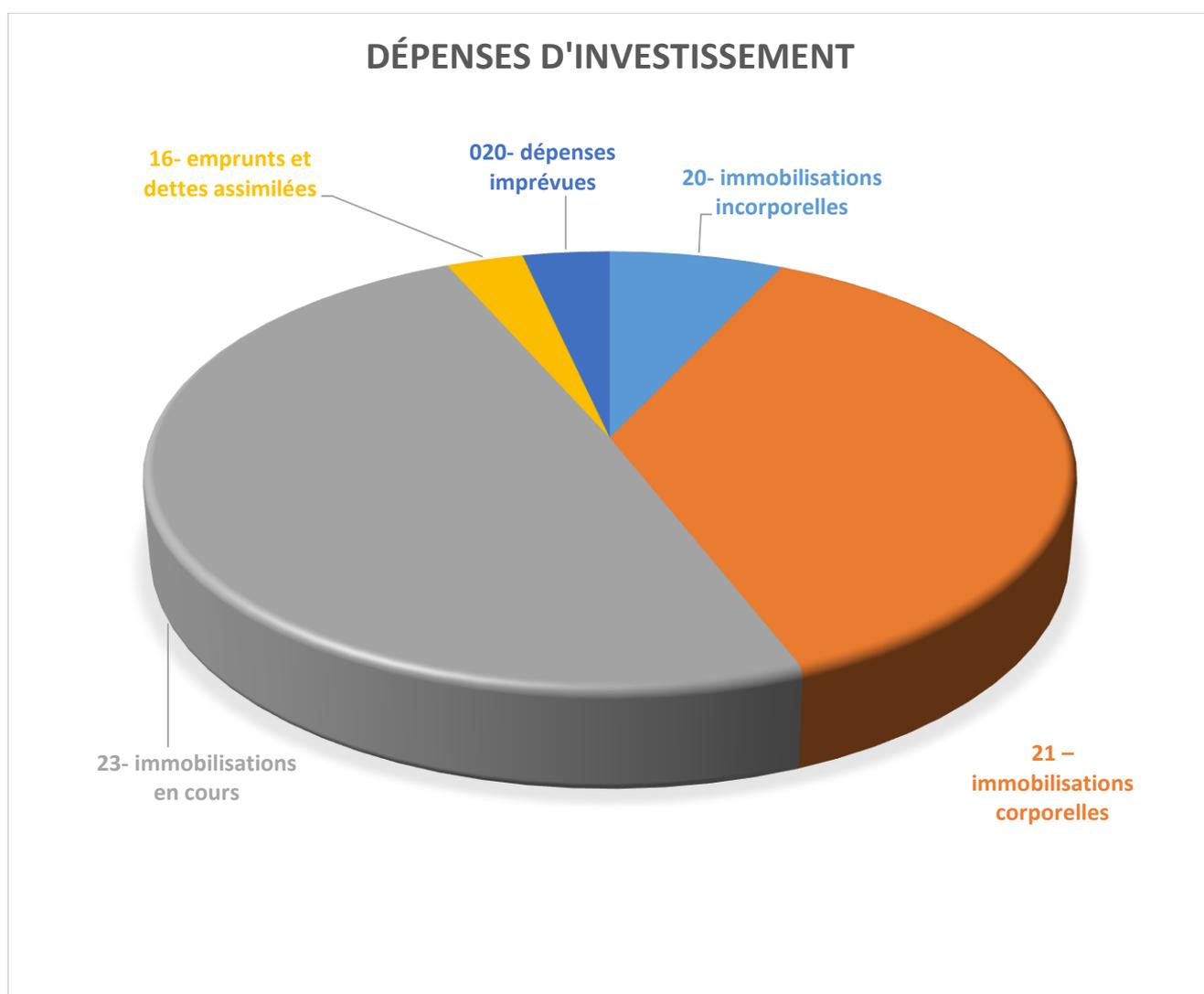


DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses sont estimées à 285 792 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BUDGET 2019
20- immobilisations incorporelles	20 000 €
21 – immobilisations corporelles	106 000 €
23- immobilisations en cours	140 935 €
16- emprunts et dettes assimilées	8 857 €
020- dépenses imprévues	10 000 €
TOTAL	285 792 €



ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de deux emprunts pour un encours de 46 768 €. Le remboursement du capital des emprunts représente 6 857 € et les intérêts représentent 741 €.